Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Chaâbane 1444
1 Mars 2023

N° 26

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **462**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **464**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **468**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **468**
Avis aux créanciers..... **472**
Convocations
Sociétés anonymes **473**
Autres sociétés **476**
Divers
Avis au public..... **476**
Rectificatifs **477**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Election de domicile

BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme

Au capital social de : 265.000.000 DT

Siège social : 2, Avenue Qualité de La Vie 2015 Le Kram

I.U/M.F : 1120822H

La Banque Zitouna porte à la connaissance du public que la Direction Juridique a été transférée au siège de la banque sis au 2 Avenue Qualité de La Vie 2015 Le Kram.

Ainsi, Messieurs les avocats, huissiers de justice, experts, agents des recettes des finances, agents de la police judiciaire, et autres, sont priés d'adresser tous leurs procès-verbaux, correspondances, rapports et convocations à l'adresse du siège précité, et ce à compter de la parution de cette annonce.

2023R00439SANB2

Mise à jour des administrateurs

Société des Etudes et de Travaux Hydraulique de Sols et de Fondation

Ginger Hydrosol Fondations

Société anonyme

Matricule fiscal : 587880AAM000

Siège social : Zone industrielle Ksar Said

Capital social : 8.500.000dt

En vertu du PV de conseil d'administration en date du 3/02/2023 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 16/02/2023 sous le n°237003 76 quittance n°M011783, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission du Président du Conseil d'Administration Mr Philippe MARGARIT ;

- Acceptation de la démission du Directeur Général Mr Slaheddine HAFFOUDHI;

- Nomination de Mr Slaheddine HAFFOUDHI en tant que Président de Conseil d'Administration pour la durée de son mandat;

- Nomination de Mme Selma REZIG épouse KHEDHIRI en tant que Directeur Général pour 3 ans à partir de la date du PV susmentionné.

Une copie a été déposée au RNE en date du 17/02/2023 sous le n°202344869.

2023400436SANB2

Notice légale

Société de Valorisation des Dattes de Tunisie «SVDT»

Société anonyme

Au capital de 1500 000 Dinars

Siège social : Berges du Lac immeuble carthago bloc B app 31-1053 Tunis

IU n° : 1508706E

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis 1er bureau le 21/02/2023 sous le n° 23700914, Quittance n°M001715 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis le 22 février 2023 sous le n°AC01262023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 700.000 dinars par émission de 7000 nouvelles actions nominatives de cent dinars chacune à souscrire en totalité lors de la souscription et la libération se fait en numéraire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'augmentation du capital et la suppression de droit préférentiel de souscription, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

La souscription doit se faire dans les délais légaux.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites.

L'assemblée a donné tous les pouvoirs au président du conseil à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la présente augmentation du capital et notamment de signer par devant Monsieur le receveur des finances la déclaration de souscription et de versement y afférente.

2023400442SANB2

Société "SICAR UNIVERSAL"SA

Société anonyme

Au capital de 14.800.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

Identifiant Unique : 1614429 X

Suivant P.V de l'AGO du 20/12/2022 enregistré à la R.E.A.S 1er Bureau - Tunis le 26/01/2023 sous le n° 23800436 Quitt n°825, il a été décidé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration Mesdames Rafiaa Belkheria Kooli et Hanene Kooli Turki Sanakli et Messieurs Mohamed Kooli, Mohamed Sami Kooli, Yassine Kooli et la société Universal Trading SA pour un mandat de 3 ans et la désignation de la société «AMI CONSULTING» représentée par Mr Abdelmajid Douiri en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Suivant P.V du CA du 23/12/2022 enregistré à la R.E.A.S 1er Bureau - Tunis le 25/01/2023 sous le n° 23800414 Quitt n°796, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr. Mohamed Kooli en tant que Président du Conseil d'Administration et M. Mohamed Sami Kooli en tant que Directeur Général de la Société pour la période de leur mandats d'administrateur pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Un exemplaire desdits PVS a été déposé au centre National du Registre des Entreprises le 10/02/2023 sous le n°202340674.

2023400453SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE BUREAU D'ETUDE AFRICAIN SARL

Capital social : 10 000 dinars

Siège social : 02 Rue Sindbad Tunis 1001

MF : 0032410Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 février 2023 et enregistré à la recette des finances de Habib Thameur le 9 février 2023, sous le n°83500661, quittance n°M009537 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 16 février 2023 sous le numéro 202343666, il a été décidé de dissoudre la société BUREAU D'ETUDE AFRICAIN SARL et nommer Monsieur Ben Ammar Mehrez titulaire de la CIN 04781507 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel à Monsieur Ben Ammar Mehrez à son siège au 06 rue 8208 cité El Khadra Tunis 1003.

2023R00431SRLB2

SE BORDNETZE EL FEJJA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 9.280.000 Dinars

Pôle Industriel NEOPARK - El Fejja - 1153 Mornaguia - Manouba

I.U : 1603548 T

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/9/2022 enregistré à la recette des finances de Mornaguia, le 6/1/2023 sous Qn°M001588 En°23700045.

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31 Mars 2022.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances de Mornaguia, le 7/2/2023 sous Qn°M007929 En°23700217 et Suivant les statuts mis à jour du 5/12/2022 enregistrés à la Recette des finances de Mornaguia, le 7/2/2023 sous Qn°M007931 En°23700218.

Mr. Mohamed El Adel Bedioui a démissionné de ses fonctions de gérant.

Les associés décident de nommer Mr. Afif Romdhane en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs et pouvoir de signature individuelle.

Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Dont un exemplaire des P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1603548T en date du 17/2/2023 sous dossier n°202345043.

2023400431SRLB2

ADVICE & CORPORATE INVESTMENT

Société à responsabilité limitée

Capital social : 83.500 DT

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0736476Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 7/2/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés, 1er Bureau - Tunis - REAS le 14/2/2023 sous QN°M001498 EN°23500771).

Les associés décident de réduire le capital social.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0736476Y le 17/2/2023 sous dossier n°202345020.

2023400432SRLB2

V.L.S TRAINING ACADEMY - SRL

1547040B

Rue La Marsa Ain Zaghouan 2046 La Marsa

Capital : 7000 dinars

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 Mars 2018 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 29 Mars 2018 sous le n°18802608 quittance n°M3384, il a été décidé le changement de la raison sociale de la société de V.L.S DANSE FITNESS STUDIO AND TRAINING à V.L.S TRAINING.ACADEMY.

Il a été déposé une copie au RNE datée du 18/5/2018.

2023400440SRLB2

AUTRES SOCIETES

Désignation et nomination

Société Mutuelle de base des Services Agricoles «El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/A

Selon le compte rendu de l'audience du comité, enregistré à la recette des finances à Kalaat El Andalous le 14/02/2023, sous le numéro de quittance M007152, et d'enregistrement numéro (023700280) et en application des décisions de Mr. Le Gouverneur, il est décidé ce qui suit :

1- Le Gouverneur de l'Ariana a décidé ce qui suit :

Premier Chapitre : Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «El Andalous» est dissous et remplacé par un Comité Administratif Provisoir.

Chapitre deux : La désignation d'un Comité Administratif Provisoire, composé des Messieurs suivants :

- El Kaabashi Abid : représentant des directions régionales rattachées au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

- Belhadj Kamel : représentant de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche de l'Ariana.

- Le greffier des finances du Kalaat el Andalous ou son représentant: représentant des directions régionales rattachées au ministère des Finances.

Chapitre Trois : Le Comité Administratif Provisoir gère les affaires de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «El Andalous» en attendant la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai maximum d'un an, renouvelable une fois.

2- Le Comité Administratif Provisoire a décidé de nommer chacun des messieurs suivants :

- Belhadj Kamel : Président du Comité administratif Provisoire.

- Ben Hamida : Mohamed Ali Directeur exécutif

- Rekik Lotfi : Commissaire aux comptes pour les années 2023-2024-2025

Ces désignations prennent effet à partir du 01-01-2023.

Une copie du compte rendu de l'audience a été déposée au centre National du Registre des Entreprises le 17/02/2023 sous le numéro de quittance 202344664.

2023400446SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 6/02/2023 sous le n°23200321, quittance n°M008660.

Société «plat métal» (SARL) son Identifiant unique est 1664988C en la personne de son représentant légal M.Bouzidi Foued titulaire de la CIN n°07465583 situé à son siège social cité Ali Bourguiba cité Jardins El Menzeh2 Mnihla, a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité Fabrication et Transformation de Zinc (fabrication des plats de la boulangerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 31 rue Ahmed Bayram Tunis.

A Messieurs, Faouzi Elguerchi titulaire de la CIN n°00341643 et Mr Lotfi Elguermassi titulaire de la CIN n°04620282.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acquéreur sise au local précédemment cité.

Cet avis est publié dans deux journaux quotidiens : "Alchourouk et Le Quotidien" le Jeudi 23/02/2023.

2023T00199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 8/02/2023, numéro d'enregistrement 23401168, numéro de quittance 19561 Mr Hichem Ben Mokhtar Sleimi a vendu à Mme Essia Bent Mohamed Romdhan épouse Fathi Dridi, la totalité du fonds de commerce destiné à tout genre de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°26 Souk municipal El Menzah huit Tunis

Toute opposition sera déposée auprès du vendeur à son adresse 18 rue Saad Ben Abada cité Ennasr M'Nihla dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 23/02/2023.

2023T00201FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation en date du 5/01/2023 rédigé par maître Dalel Ben Dhaou et son assesseur enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 13/02/2023 quittance n°M011884 Aicha Sabahi a donné à sa fille Mme Hinda Soltani la totalité du fonds de commerce exploité comme salon de thé nommé «Victoria» sis au jardin d'el Menzah route X20 suivant titre foncier n°49491, M.F n°1790814/K.

Toutes oppositions seront déposées au bureau du Maître Dalel Ben Dhaou route de Bizerte km 3,5 cité Intilaka Tunis pendant 20 jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 25/02/2023.

2023T00205FCCC2

Vente de fonds de commerce

Abir Bent Lotfi Elwislati a vendu à Ali Ben Rabah Elayari la totalité du fonds de commerce loué pour exploitation d'activité de vente des portables et des services des pièces électroniques et informatiques situées au 45 bis rue de l'Indépendance den den par contrat de vente rédigé par maître Msahli Najet avocat à la cour de cassation dont le bureau situé au 26 rue Enakil Zahrouni Tunis, signé entre eux devant la municipalité el Mornaguia immatriculation n°3941/3940 reçu n°4239 daté 16/02/2023 et immatriculé à la recette des finances à den den, reçu n°M013781 et immatriculation n°23200633 daté le 17/02/2023.

Annonce publiée au journal le Quotidien du 25/2/2023.

2023T00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 16/02/2023 sous le n°23200631 Q n° M018791 Anis Slaimi CIN n° 07334350 non enregistré cède la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de

commerce de fripe exploité au garage sis au 231 avenue el hrairia Zahrouni Tunis à l'acquéreur Mr Walid Bouslah identifiant unique 1423738 w.

Les oppositions doivent parvenir à l'Etude de Maître Kacemi Hichem avocat près la cour de cassation sise au complexe Rzig center Bur n°2 Bloc «D» Z.I Sidi Rzig Mégrine 2033 au plus tard dans un délai de 20 jours de la date de parution de l'annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal arabe «Echourouk» du 23/02/2023.

2023R00425FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/12/2022 enregistré à la recette des finances le Bardo le 30/12/2022 reçu n°102000 enregistrement n°22205069, Mr Mohamed Oussema Snoussi C.I.N n°04825758 a cédé toutes ses parts du Fonds de Commerce exploité en tant que café de la catégorie administrative autorisée, sis au 4 rue Annaba le Bardo, à Mr Mohamed Snoussi C.I.N 04802426. Les oppositions seront acceptées entre les mains du cédant à son adresse au 6 rue Akra résidence Abdelia La Marsa ouest Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 24/02/2023.

2023R00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 21/02/2023 à la recette des finances de Hammam Chott, quittance n°M008143 enregistrement n°23200378 Monjia Jadou avec une procuration de Mr Mohamed Riadh Lahmer a vendu à Mme Marwa Ben Aziz la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que confection et vente des vêtements nommé "Feiza", sis au 37 rue de l'Algérie Hammam-lif.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 24 bis coiffeur avenue Habib Bourguiba Hammam-lif Ben Arous dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 25/02/2023.

2023R00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 21/02/2023 Quittance n° M027669 et enregistrement n°23201067 Mme Romdhana Bent Abderrahman Achouri a vendu à Mme Aouatef Bent Farouk Bel Madhkour la totalité du Fonds de Commerce de Vente Prêt à Porter Route Nationale n°1 Avenue Yasser Arafat à Manaret Hammamet.

Les oppositions se font entre les mains de maître Naoufel Ferjani dans les 20 jours qui suivent la publication du présent à l'adresse de son bureau Avenue Yasser Arafat Immeuble el Amen à Manaret Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse 23/02/2023.

2023R00436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 20/02/2023 enregistré à la recette des finances d'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 22/02/2023 quittance numéro M000693 Numéro d'enregistrement 23200634 la société CUT COLOR DISTRIBUTION matricule fiscal numéro 1645230D, ancien registre de commerce numéro B09297592019 sise à l'avenue el bahr el Ahmer Hammam Sousse a vendu à la société SABRATHA matricule fiscal numéro 1783188P, ancien registre de commerce numéro C91252382022 sise au 17 avenue el bahr el Ahmer Hammam Sousse le Fonds de Commerce coiffure, manicure, pédicure et la vente de produits capillaire professionnel et brosse, crème pour les mains crème pour les pieds, l'huile pour cuticules, et vernis à ongle «identifiant fiscal 1645230D ancien registre de commerce numéro B09297592019 exploité au local numéro BVI3 sis au centre commercial Mall Sousse à un prix de vente égale à (20000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 25/02/2023.

Les oppositions seront reçues chez Monsieur Hichem el Badri titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08459009 résident au 17 avenue el bahr el Ahmer Hammam Sousse.

2023S00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé datant du 16/02/2023, enregistré à la recette des finances de Chihiya le 17/02/2023 sous le n°23200190 quittance n°M010283, Nadia Gargouri et Nesrine Ayedi ont vendu à Mourad Allouch le fonds de commerce du Café CALIFORNIA sis à la route Farhat Hached n°11 Chihiya 3021 Sfax.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès du local du fonds de commerce sis à la route Farhat Hached n°11 Chihiya 3021 Sfax.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" en date du 24/2/2023.

2023X00261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15 Février 2023 enregistré à la recette des finances Sakit Ezitte Sfax du 15 Février 2023 n° de quittance M016766 N° d'enregistrement 23201039, le sieur Abdessalem Kilani C.I.N 03159682 demeurant à la rue 5 Août immeuble Maalej appartement n°5 Sfax a vendu à Mme Hedia Issawi C.I.N 06180321 demeurant à l'avenue Ennour Om Laarais Gafsa la totalité du Fonds de commerce du magasin sis à immeuble résidence Nejib demeurant à route l'aéroport km 4 Sfax.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce à immeuble résidence Nejib demeurant à route l'aéroport km 4 Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la date des présentes.

Cet avis est publié au journal "Alchourouk" le Mercredi 22 Février 2023.

2023X00262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 21-02-2023 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 21-02-2023 quittance M010643 ; N°23200206. Mr. Mohammed Amine Kelia titulaire de la CIN n° 08887860 demeurant à la route de Tunis km 1.5 Moulin ville Sfax a vendu à la Société EL-Anouar en la personne de son représentant légal demeurant à la rue Abdelkader, la vieille ville de Sfax. La totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits d'éclairages et matériels électriques demeurant à la route Tobolbi km 4.5 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Borchani Walid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située au 73 Av Hédi Chaker Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux le Temps et Assabeh du vendredi 24/02/2023.

2023X00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Route Tunis Sfax le 26/02/2023 sous le n° 23200510 quittance n°M014627, Madame Ons Chtourou CIN 08871949 a vendu à Monsieur Zouhair Slimi, CIN 06047232, tout le fonds de commerce exploité pour vente de prêt-à-porter au local A04 Complexe «Aile d'or» rez-de-chaussée Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Chawki Abdennadher, avocat sis à la rue Haffouz imm. Intilaka bloc B3 4ème étage Sfax, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk le 23/02/2023.

2023X00267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de cession du fonds de commerce en date du 25/11/2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 13/02/2023 enregistrement n°23200628 Quittance n°M010900. Il a été convenu la cession de fonds de commerce appartenant à Mahdi ATI, titulaire de la C.I.N n°04746568 en date du 7/9/2017 résident au 2 rue Amper Tunis ; à Mohamed GZARA, titulaire de la C.I.N n°04718012 en date du 19/02/2020 résident au 27 rue Mahmoud Chaaben Ennasr 1 Ariana; le fonds de commerce crée et exploité en tant que cafétéria exploitée au local sis au 43 rue Nabols Tunis, enregistrée sous l'identifiant unique 1566878Z.

Toute opposition doit être faite auprès de l'acheteur Mohamed GZARA à l'adresse du local sis au 43 rue Nabols Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» en date du 24/02/2023.

2023400438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de cession de fonds de commerce en date de 20/02/2023 enregistré à la recette des finances la Marsa le 20/02/2023 enregistrement 23201243 Quittance n°M027563. Il a été convenu la cession du fonds de commerce appartenant à l'Etablissement Yassine CHIHA, SUARL, titulaire de l'identifiant unique n°1693510C, à Khalil DERBEL, titulaire de la C.I.N n°08706230 en date du 13/11/2008, résident au 13 rue fosdok jebel el khaoui la Marsa Tunis; et à Saber WAHABI, titulaire de la C.I.N n°05451495 en date du 01/3/2016, résident à bhar lazreg la Marsa Tunis, le fonds de commerce crée et exploité en tant que restaurant, salon de thé et viennoiserie au local sis au rez-de-chaussée angle rue Mohamed Ali Tabek n°84 et la route Gammarth - La Marsa. Toute opposition est attendue auprès de Maître Karim Mateur, avocat à son cabinet sis au 90 Avenue de Carthage, Bloc A, 6ème étage, appartement A56 tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» en date du 24/02/2023.

2023400439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 22/02/2023 sous le n°23200635 et quittance M014480, Monsieur Imed Ben Hassen Ben Issa a vendu à Monsieur Abdeljalil Ben Hassen Kassem, la Totalité du Fonds de Commerce exploité comme «Pâtisserie» situé à l'Avenue Andalous Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi elles seront annulées.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 23/02/2023.

2023400441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte S.S.P en date du 9/02/2023 enregistré à la recette des finances de la cité administrative Ariana le 10/02/2023 quittance n°23201044 n° d'enregistrement M016209, Mr Sanheji Naoufel a vendu à Mr Arfaoui Mohamed la

totalité du fonds de commerce sis au 67 Av Habib Bourguiba Ariana (n°8) «buvette le troisième» avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de maître Ghanmi Mohamed Bilel - Avocat- à 13 Av Habib Bourguiba Ariana (bureau n°20) dans un délai maximum de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est ainsi publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 22/02/2023.

2023400444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 27/01/2023 quittance n°M009079 enregistrement n°23200338 Mr. Raghib M'hirsi titulaire de la C.I.N n°08710676 a vendu tout le fonds de commerce d'un local sis à Cité El Hédi Nouira Ariana Résidence Ines n°26 Borj Louzir Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce à Mr Jamel Al Aouzari titulaire de la C.I.N n°08540472. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 23 février 2023.

2023400445FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 02/02/2023 quittance M012019, n° d'enregistrement 23300670, Mme Yamina Elgharbi demeurant à Erriadh Djerba titulaire de la C.I.N n°05155241 a loué à la Sté Good Sweet Arabesque, SARL, en cours de constitution, représentée par son gérant Mme Yamina Elgharbi demeurant à Erriadh Djerba titulaire de la C.I.N n°05155241, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente et industrie de pâtisserie, sis à la rue maison des jeunes Erriadh Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et Incorporels, pour une durée de 5 ans renouvelable commençant le 1er Février 2023.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans les lieux du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps 21/02/2023.

2023R00424FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 25 et 31 Janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/02/2023 sous le n°23300203. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Zouhair Goffa, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes n°11 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/02/2023 au 31/01/2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00435FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 20/02/2023 sous n°23300602 Quittance n°M00661. Mr Mohamed LAJILI, titulaire de la CIN n°02848624 et MF : 113557K a loué à Mr Habib KAHLOUL, titulaire de la CIN n° 05586619, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente produit alimentaire sis à l'Avenue 20 Mars Cité Jawhra Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an non renouvelable à partir du 01/11/2022 au 31/10/2023. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk » et «Le Quotidien» du 24/2/2023.

2023S00236FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 9-12-2022, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 01-02-2023, suivant quittance n°M009954, enregistrement n°23300628, la société CARTHAGE FOOD (MF : 879444F/A/M/000) a confié en gérance libre à Monsieur Talel Beji pour le compte de la Société T2M BATIMENT Sarl (en cours de constitution) Représentée par son Gérant Monsieur Talel Beji titulaire de la CIN n°04682016 délivrée le 11 Février 2010 à Tunis, la totalité du Fonds de Commerce qui est situé à la Rue Jugurtha - Zone Industrielle BATA - Ben Arous - Tunisie, ayant pour superficie de 1 120 mètres carrés et destiné pour une activité de Fabrication des tentes, pergolas, stores, pour une durée de 02 ans renouvelables par tacite reconduction à partir 10-01-2023. Les oppositions seront acceptées à l'adresse suivante : IMM Misk n°19 Montplaisir - Tunis dans un délai de 20 jours de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les deux quotidiens Achourouk et Le Quotidien du 19-02-2023.

2023400452FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom : Groupement de développement agricole et de Pêche «El Belhouene»

Siège social : Henchir El Belhouene - Imadat Gram délégation Gbollat

But : Eau potable

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°188 du 01/6/2016

Zone d'intervention : El Belhouene - Gram

Membres :

Président : Majid Riahi

Trésorier : Badreddine Belhouene

Membre : Salah Grami.

2023T00198APSF1

Constitution de Syndic

Résidence YARA

La constitution du syndic de la copropriété de La Résidence YARA sise à Sahloul 4 Sousse suite au PV de l'A.G.Extraordinaire daté le 17 décembre 2022 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 17/02/2023 sous le n°23800358 Quittance n°M007240.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Soliaman Chemli

Trésorière : Ibtissem Jerbi

Assistante : Aya Bousleh.

2023S00240APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : New Horizon

Siège social : rue d'Espagne, quartier Al-Amal, Manzel bouzaine.

Sujet : Culturel et de développement.

Objectifs : Contribuer à l'intérêt pour le domaine culturel dans la région / - œuvrer à la revitalisation du patrimoine de développement dans la région / - entretenir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Procès-verbal de contrôle n°26739 du 5/7/2022

L'organisme de gestion :

- Hechmi Ben Lazher Slimani numéro C.I.N 06030674 : Président de l'Association.

- Fatima bint Nasr Zarei numéro C.I.N 11605082 : Trésorière.

- Salha bint Muhammad Benjeddou numéro C.I.N 06049743 : Secrétaire Générale.

2023X00258APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association Nefta Pétanque

Local de l'association : Complexe de Jeunesse Nefta, Route Touristique 2240 Nefta

Président : Jihed MKADEM

Membres : Mouhamed Salah BEN ABDESSALEM - Mourad LAMOUCHI.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques, et les amener au plus haut niveau sportif et moral.

- Engagement à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la fédération sportive dans laquelle il est impliqué.

Spécialité : Boules et Pétanque.

2023400451APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une rétrogradation

Poursuivant : Skandar Lafif, demeurant à Menzel Temime, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul.

2- Avocat poursuivant : Maître Labib Boulia, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Place des Martyrs, immeuble Hdidane Nabeul 000/P/A/798255/C.

Partie poursuivie : Fadhila Jandoubi, demeurant à la plage Menzel Temime.

Partie rétrogradataire : Fadhila Jandoubi, demeurant à la plage Menzel Temime.

Immeuble mis en adjudication :

- La totalité de l'immeuble non immatriculé sis à la rue Cheik Salem Jandoubi consistant en une ancienne maison.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire de Fethi Laribi objet de l'ordonnance n°83024 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 27/12/2021.

Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 22/3/2023 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté près du greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 54.720.000 DT après réduction de 40%.

Visite des lieux : Elle est possible tous les jours.

L'enchérissement : Il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023T00206VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises Immeuble Immatriculé

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baccar

Avocate à la cour de cassation

23 bis rue de Marseille Tunis

Tél/Fax : 71 245 933

M.Fiscal : 704091/J

Le saisissant : BANQUE TUNISO-LIBYENNE représentée par son PDG, RNE n° 0033272 D siège social Immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E12-Centre Urbain Nord - Tunis.

Le saisi : Ahmed Ben Hassan Ben Elkdhiri Kraim, CIN 07208205 du 29/11/2012 demeurant à 21 rue Amilcar Yasrninet ELMadina Eljadida Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar cour de cassation, sis au 23 bis rue de Marseille Tunis. MF : 704091/J

Désignation de l'Immeuble saisi : les parts indivises objet de la vente sis au 21 rue Amilcar Yasminet ELmadina Eljadida Ben Arous. Zone municipale de district de Boumhal.

Un immeuble résidentiel comprend :

- Rez-de-chaussée : deux entrepôts s'ouvrant directement sur un chemin, de 107 m² et un Hall de 74 m² en Cours de construction et achèvement. L'état de construction moyen.

- Première Etage supérieur : un hall en construction de 54 m² - trois pièces et un toit de 65 m². L'état de construction moyen

- Deuxième Etage supérieur : un porche couvert, deux pièces, une salle de réception, une douche et un couloir de 119 m². L'état du bâtiment est bon.

Mise à prix : 502.776,897 dinars sans les frais engagés pour la vente.

Date et lieu de l'enchère : le jeudi 30 Mars 2023 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés à partir de 9 h du Matin et les suivants.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Ben Arous.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023R00427VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabais de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Ayadi Lotfi

Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél/Fax : (78).604.154

Matricule fiscal : V/433739

Partie poursuivante : Amen - Bank, société Anonyme, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, inscrite dans le registre de commerce sous le n°B176041996, matricule fiscal 00221M/A/M/000.

Partie saisie : La société El Mansour Tabarka, société Anonyme, dont le siège social est à Ben Arous, Nouvelle zone industrielle rue de la physique - RC sous le n°B168412000.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenants à La société El Mansour Tabarka.

Objet de titre foncier : N°3039 Jendouba nommé «El Mansour» d'une superficie totale 12 h 54 ar 00 cr, situé à la zone industrielle délégation Tabarka Gouvernorat Tabarka.

L'immeuble contient Hôtel 4 étoiles nommé hôtel tabraka d'une superficie 8 h 20 ar 00 cr et terrain d'une superficie 4 h 34 ar 00 cr.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (34.860.210 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 21/3/2023, à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de Première instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Jendouba.

2023R00430VEPA1

Revente judiciaire sur folle enchère

Partie poursuivante : la procédure de folle enchère : Elmenoubia BATIKH, en tant que mère héritière de Kamel Ahmida, demeurant à la Rue Borj KHADIJA CHEBBA MAHDIA.

Les Autres créanciers saisissants héritiers de Kamal Ahmida, sa femme Dalila ben ROMDANE, ses fils Chaima Ahmida et Montassar Ahmida, demeurant à Rue Borj KHADIJA CHEBBA MAHDIA.

Partie saisie : Mansour Zadi, demeurant à sidi ELKAFI Cité Est CHEBBA MAHDIA.

Fol enchérisseur : Fouizi ben Romdane, demeurant 116 Avenue de la République CHEBBA MAHDIA.

Le montant de l'adjudication prononcée à son profit : vingt-neuf mille quatre cent quarante Huit dinars trois cents quarante Millimes (29448d.340), on lui ajoute les frais de l'adjudication fixés par le tribunal : quatre mille cent soixante neuf dinars et 946 millimes (4169d946).

Avocat poursuivant : Maître Sami MARGLI; Avocat à la cour de cassation, Rue Sassi Rejeb - Mahdia.

Immeuble saisi : toutes les parts indivises revenant à la partie saisie dans l'ensemble d'un immeuble à usage d'habitation sise à l'impasse de sidi Elkafi cité Est CHEBBA MAHDIA contenant deux «SKifa», une cuisine, deux chambres, deux toilettes et de deux «feskias» d'une superficie totale 255m² limitée du Sud une impasse sidi El Kafi et de l'Est propriété de Salah ABDELWAHED, du Nord propriété Khalifa SASSI et l'Ouest propriété Naji ZAHI.

Mise à prix : le prix des parts saisies est fixé à vingt-neuf milles quatre cent quarante sept dinars trois cents quarante Millimes (29447d.340), on lui ajoute les frais de l'adjudication qui ont été fixé par le tribunal à quatre mille cent soixante neuf dinars et 946 millimes (4169d946) et les frais de l'adjudication et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu lundi le 3/4/2023 à partir de 9H du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite du local : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours du 9H du matin jusqu'à 18H du soir.

2023S00235VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Adel Zouaidi, huissier de justice à Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n°0582839.

2- Le débiteur saisi : Sarra Bent Mohamed Ben Hassan Aoun, domiciliée à la rue de Hadda, El Hamma, Gabès, titulaire de la carte d'identité nationale n° 059073639.

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude à rue d'Abou El Kacem Chebbi à Kairouan - Identifiant fiscal 632223 D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie : Un fonds de commerce «boutique» au souk d'ElHamma à Gabès, de superficie d'environ 36 mètres carrés, qui s'ouvre vers le nord, délimité du nord par la rue d'Allala Fessi dans une longueur de 4 mètres, de l'ouest par Meftah Ouderni dans une longueur de 9 mètres, de l'est par Frej Zaabani dans une longueur de 9 mètres et du sud par Ammar Sbaiti dans une longueur de 4 mètres.

5- La mise à prix : Le prix est fixé à vingt-huit millions huit cent dinars (28.800.000 d).

6- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu : L'adjudication aura lieu le 27/3/2023 à partir de huit heures trente du matin à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

7- Visite : le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations contactez l'huissier de justice Maître Mouldi Jmai, étude à 07 Avenue de la Liberté à Douz, pendant l'horaire de travail administratif.

2023S00237VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Amir Ben Slaheddine Ghariani (débiteur) ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 08875659, y demeurant à la Route de Mahdia Km4 Merkez Kaaniche Sfax.

2) Mr Slaheddine Ben Sadak Ghariani (caution hypothécaire) ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 01204233, y demeurant à la Route de Mahdia Km4 Merkez Kaaniche Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°8931 le 19/12/2022 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Saltnia Km3 Rue Ras Jabal Délégation Sfax Ville - Gouvernorat de Sfax représentée par une parcelle du terrain clôturée de tous ses cotés par des murs d'une superficie est de 430 m² façade nord de l'avenue Ras Jabal d'où son entrée principale de deux portes l'une à deux -battants et l'autre petite porte y se trouve une porte nord et porte sud où existe une construction de deux étages et au coin nord ouest se trouve une construction secondaire détaillée comme suit :

La construction d'une superficie est de 366 m² qui contient deux étages : Rdc et étage équipé d'eau et électricité.

*Rdc d'une superficie est de 183 m² qui contient un appartement nord et un appartement sud.

- L'appartement nord son entrée est qui contient salle de réception, 2 chambres, salle de bain, wc et cuisine équipée par un placard mural et des éléments.

- L'appartement sud son entrée sud qui contient salle de réception, hall ou se trouve un placard mural, 2 chambres, salle de bain et cuisine équipée par un placard mural et des éléments.

*L'étage d'une superficie est de 183 m² d'où en arrivant par des escaliers non couverts liés du coté est de la propriété qui contient un appartement nord et un appartement sud.

- L'appartement nord son entrée est qui contient salle de réception, couloir, 3 chambres, salle de bain et cuisine équipée par un placard mural et des éléments.

- L'appartement sud son entrée est qui contient salle de réception, couloir, séjour, chambre, salle de bain et cuisine équipée par un placard mural et des éléments

*La construction secondaire : d'une superficie est de 29 m² environ se trouve au coin nord ouest de la propriété son entrée est.

Les limites de cette propriété : du Sud entrée, de l'est Rue Ras Jabal, de l'ouest Taher Ghariani et du nord Maaloul.

Mise à prix : est fixée à quatre cent trente cinq mille Dinars (435.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 27 Mars 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 145.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2023X00259VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Ellouze Mohamed Ali

Av. Habib Maazoun Im. Mondial 4ème étage Sfax

Créancier saisissant :

Moez Kallel, commerçant, demeurant à la route Menzel Chaker km 3 Sfax, ayant élu son domicile auprès du bureau de ses deux avocats Maître Mohamed Makni 33 rue Hédi Chaker Sfax et Maître Ellouze Mohamed Ali sis à l'Av. Habib Maazoun Immeuble Mondial 4ème étage Sfax, agissant en qualité de créancier saisissant.

Débiteur saisi :

Aymen Nasrah, commerçant, demeurant au nouveau port Sfax et actuellement à la route Sokra km 2.5 prés immeuble Mechtel Sfax, ayant la qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Ellouze Mohamed Ali Av. Habib Maazoun Immeuble Mondial 4ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

C'est un terrain ouvrant à l'ouest sis à la route Sokra km 2.5 zenkit Bouregaa Sfax qui est clôturé des 4 cotés et qui mesure de son coté Est 20.30 mètres et de son coté ouest 20.05 mètres et puis de son coté Nord 16.25 mètres et de son coté Sud 16.40 mètres. Sa superficie totale est 329 mètres carrés.

Le terrain sus visé est délimité de son coté Nord par Jerbi et de son coté Est par Rdisi et du coté sud par Hintati et de son coté ouest par zenkit Bouregaa d'où son entrée.

Le terrain en question se compose d'une villa pour habitation s'ouvrant à l'ouest d'une superficie couverte de 128 mètres carrés avec un garage mesurant 26 mètres carrés et la villa contient 3 pièces et une cuisine avec une salle douche et les accessoires sanitaires. La villa est revêtue en faïence, son état est ancien ses murs sont embellis, son parterre est en carrelage et ses plafonds en bois, les portes et les fenêtres sont en bois, elle est équipée d'électricité et de l'eau potable et son état est moyen.

La saisie porte sur la moitié d'un tiers (1/3) indivise revenant au débiteur dans la totalité du terrain en question.

Mise à prix :

La mise à prix de la moitié d'un tiers (1/3) indivise à vendre a été estimée à vingt quatre milles six cents trente trois dinars 333 millimes (24633,333) par l'expert Taieb Ben Othmene dans son rapport d'expertise en date du 27/01/2023 réalisée en exécution de l'ordonnance sur requête n°14071 émanant du président du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 9/01/2023, auquel s'ajoute les frais.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt neuf Mars l'an deux mille vingt trois (29/3/2023) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au troisième arrondissement Rue 4 Ahmed Aloulou émanant de la route 14 Janvier prés du local de la CNSS.

Visite de l'immeuble :

La visite du terrain en question peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant maître Mohamed Ali Ellouze dont le bureau est sis à l'Av Habib Maazoun Im. Mondial 4ème étage Sfax.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'adjudication. Les enchères sont faites par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de monsieur le gouverneur de Sfax.

2023X00263VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Chedia Kolsi

La partie poursuivante : Sihem Ben Hlel, artisanale, domicile élu à l'étude de son avocat maître Kolsi Chédia rue Haffouz imm intilaka esc A2 5ème étage Sfax, MF : 168970TAP000.

La partie saisie : Mabrouk, Sonia, Sondes et Semia enfants de Mohamed Doukeri sis à la route el Matar km 4 cité simar sud maison n°856 Sfax.

Désignation de l'immeuble saisi : tout le local non titré constitué de deux chambres une entrée et une cuisine, sa superficie de 72 m², sa surface couverte de 57 m² agrémenté en face d'un espace découvert de 9 m², il comprend des escaliers en ciment qui menaient à une terrasse au coin nord-est il y a un espace d'aération de 6m², son entrée est à l'ouest sur une rue de 5m² de large, son parquet est en carrelages, ses murs sont peints et des traces d'humidité, les entachent, sa toiture est en dalle d'une hauteur de 2,85 m. Il comprend une entrée et une chambre avec une fenêtre du coté ouest, une toilette se trouve sous les escaliers, la cuisine est tapissée de carreaux est comprend des armoires basses sans portes, et des armoires hautes et une armoire murale, une porte qui ouvre de coté nord sur l'espace d'aération.

L'immeuble est équipé de l'électricité et de l'eau courante, ses fenêtres sont en bois et manque d'entretien, il est limité au sud par un voisin à l'est par Mouldi Jlassi, à l'ouest par une rue et au nord par Brayek Agrebi.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 au palais de justice sise à la zone 3 au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax 2 le mercredi 29/3/2023 à partir de 9h du matin.

Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de SFAX 2 où le cahier des charges est déposé et au bureau de l'avocate Kolsi Chedia.

La mise à prix de l'immeuble terrain et construction est de cinquante deux mille dinars (52.000.000 D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc, on peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2023X00268VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

Tél : 71.784.579/800.159

Fax : 786.728

Partie poursuivante : Sihem Choueikh ayant son domicile élu cabinet Maître Sami Kotti 2 bis rue el Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Imed Ben Abdejjabar Ben Hassan Channoufi demeurant au 9 rue Omar Ibn El AAS Mutuelle ville Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : les parts objet de la vente constitue dans des parts indivises dans la propriété dite "ahlem" objet du titre foncier n°84523 Tunis - il s'agit d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, 1er étage, 2ème étage et un 3ème étage avec un grand garage divisé en 600 parts et le débiteur dispose de 171.25 parts qui constitue un appartement sis au 2ème et 3ème étage du dit immeuble sis à la rue Omar Ibn AAS Mutuelle ville Tunis - l'appartement est régie par le régime de la copropriété par rapport aux parties communes et indivises - à l'entrée principale issue d'un balcon, à droite il y a une grande chambre de séjour, hall, cuisine, séjour, et bloc sanitaire, escalier menant au 3ème étage où il y a une grande chambre avec balcon - dressing et toilette et trois chambres avec toilette -la surface couverte de l'appartement est de 423.20 m² très haut standing de style contemporain.

Les charges : La dite propriété n'est grevée d'aucune charge.

Mise à prix : la mise à prix des parts est fixée à la somme de huit cent quarante six mille dinars (846.000 D 000)

Date et lieu de vente : La vente aura lieu mardi le 28/3/2023 à 9H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis rue bab bnet Tunis.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- La participation se fait par le biais d'un avocat après consignation du 1/3 de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire à la 1ère demande du même montant.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023400447VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture d'une séquestre

Le séquestre judiciaire Anis Tayari Suivant l'ordonnance sur requête n°81817 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Ben Arous le 28/02/2022 désigné en tant que mandataire de justice pour l'encaissement des loyers relatifs à l'exploitation du deuxième étage et le troisième étage de l'immeuble sis au 04 avenue de la République Hammam-Lif objet de titre foncier n°36715 Ben Arous dénommé "Dhekra Arzane", informe le public, que les travaux de séquestre ont été clôturé sous la tutelle de son excellence le juge administrateur Monsieur Tarek Ferchichi en exécution à sa décision annoncée le 21/02/2023.

2023R00434VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Jaloul Ferjeni

En vertu de l'ordonnance sur requête n°364 émanant du Tribunal de Première Instance de Bizerte le 19/08/2021 il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème

étage Tunis 1002, en qualité de liquidateur sur la succession du Défunt Jaloul Ferjeni pour l'inventorier, l'administrer et la partager entre les héritiers chacun selon sa quote-part au lieu de Madame Latifa Yermeni conformément à la procédure juridique et la nomination de Mme Habiba Mhadhebi juge commissaire.

2023400437VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de 1ère instance de Grombalia annonce dans l'affaire n°107 l'ouverture de la procédure de distribution du prix de la vente aux enchères publiques de l'immeuble immatriculé objet du TF 562456 Nabeul en vertu du jugement 849 du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia du 16/11/2020 qui relève à 105.000,000 dinars consignés à la recette des finances de Grombalia le 29/01/2021 quittance n°M050870 contre la Société MEZZO PLAST zone industrielle Sidi El Héni Sousse et M. Mohamed Kacem Hamrouni, rue Siliana, Msaken est Sousse à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation (IAC) pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou la réception de la lettre recommandée, tout créancier et créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit conformément à l'article 476 CPCC à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 CPCC.

2023400448VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur

Liquidation de l'indivision entre RCHID KTHIRI et FAROUK NEFZI

En vertu de l'ordonnance sur requête n°70109 émanant du Tribunal de Première Instance de Béja le 27/12/2022 il a été décidé la nomination de Mme HEDHLI NEJIBA sise au 112 rue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis, en qualité de liquidateur sur l'indivision entre RCHID KTHIRI et FAROUK NEFZI et de déterminer les bénéfices de la société et la nomination de Mme FATMA BAHRI juge commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2023400457VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TADIS TUNIS SA - en liquidation

Capital : 50.000 dinars

MF : 0989205D

Les actionnaires de la société TADIS TUNIS SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 23 mars 2023 à 11h à l'adresse suivante : Avenue C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully, Suisse, à l'effet de délibérer sur ce qui suit :

1. Renouvellement du mandat du liquidateur;

2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de 2022 et affectation du résultat;

3. Quitus au liquidateur;

4. Clôture de la liquidation;

5. Questions diverses.

2023R00429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du Plastique du Sud

Le Conseil d'Administration de la Société d'Injection du Plastique du Sud s.a, tenu le mardi 21/2/2023, Convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 mars 2023 à 10 H à son siège social à la Zone Industrielle Téjra Medenine Nord, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de révocation d'un membre du conseil d'administration.

2. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023R00432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes "SOTEV"

Groupe SFBT

S.A. au capital de 328500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6-ZI. Ben Arous 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 27 mars 2023 à 9heures au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, sis au 5 boulevard Mohamed Beji Caied Essebsi, Centre, Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers clos au 31 décembre 2022.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les états financiers de l'exercice 2022, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant les 21 jours précédant la tenue de la dite assemblée.

2023R00437SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE - SA

Société anonyme

Capital social : 3.500.000 Dinars

Siège social : 10 Bis, Avenue Mohamed V - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0792865Y

Le Conseil d'administration tenu le 21/02/2023, convoque les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le jeudi 23 mars 2023 à 11 heures au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022 ;

2/ Réduction du capital social;

3/ Adoption des statuts mis à jour.

2023400433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BEST LEASE

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : 54 Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville Tunis

Identifiant Unique : 0644746 R

Le Conseil d'Administration de Best Lease réuni le 22 février 2023 convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 avril 2023 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2022

- Approbation du rapport d'activités de la Société relatif à l'exercice 2022 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

- Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2023 et 2024 et 2025

- Désignation de deux nouveaux membres au comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques pour les exercices 2023 et 2024 et 2025, et renouvellement du mandat d'un membre pour les exercices 2023 et 2024 et 2025.

- Désignation de deux nouveaux membres indépendants au conseil d'administration pour les exercices 2023 et 2024 et 2025

- Approbation de nomination d'un membre du conseil d'administration en tant que conseiller auprès de la direction générale de la société

- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2022

- Affectation des résultats de l'exercice 2022

- Distribution de dividende aux actionnaires au titre de l'exercice 2022.

2023400434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16/3/2023

HACO

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars (631.670 EURO)

Siège social : Rue de L'EPERVIER, Cité Essalama, 8045 El Haouaria, Nabeul

Identifiant unique : 1269184S

Messieurs les actionnaires de la société HACO société anonyme au capital de 1.500.000 dinars (631.670 euro) siège social : rue de l'épervier, cité Essalama, 8045 el Haouaria, Nabeul identifiant unique : 1269184S sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en visioconférence, le jeudi 16 Mars 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion;

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Août 2021;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 Août 2021;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Août 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Août 2021 ;

7. Révocation d'un administrateur ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Questions diverses.

2023400435SANB3

INSTITUT TUNIS DAUPHINE

Société anonyme

Au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337 Y AM 000

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 Rue Baudelaire El Omrane Tunis le vendredi 24 mars 2023 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2022,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2022,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2022,

- Questions diverses.

2023400443SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68667490 Dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana

M.F : 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253 W

M.CNSS : 82601-54

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 15 Mars 2023 à 14 heures, au siège social de la société Centre Commercial Tunis City - Cebelet Ben Amar Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion 2022,

- Lecture des Rapports des Co-Commissaires aux comptes, relatif au même exercice,

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats de 2022.

- Questions diverses.

2023400450SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 27 mars 2023 à 11 h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023400454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS (GROUPE SFBT)

S.A au capital de 13 020 000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant unique : 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le vendredi 31 mars 2023 à 11 H, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2022.

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et les opérations visées à l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7/ Pouvoirs à donner.

8/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, du rapport de conseil d'administration ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'Assemblée.

2023400455SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire annuelle

Société Nouvelle de Boissons

S.A au capital de 13.020.000DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant Unique : 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385 /89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 31 mars 2023 à 11 H30 au siège social de la société, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation en numéraire du capital de 13 020 000 dinars à 15 020 000 dinars.

2/ Modification de l'article 6 des statuts et mise en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales conformément aux dispositions de la loi n°2019/47 du 29/5/2019 et la loi n°2018/52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises.

3/ Pouvoirs à donner.

4/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les inventaires ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale extraordinaire sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2023400456SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Pour la création de la Société mutuelle de base

Des Services Agricoles mortafaat sraouerten

Siège social : Ain el ksiba - ksour Gouvernorat du Kef

La Commission temporaire pour la constitution de la société mutuelle de base des services agricoles mortafaat sraouerten appelle tous les souscripteurs au capital social de la SMSA à participer à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le mardi 21 mars 2023 à 10H au siège de la société afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- L'adoption du Statut de la société
- L'élection du conseil d'administration
- La nomination d'un commissaire aux comptes

NB : Tout candidat souhaite se présenter comme membre du conseil d'administration ou en qualité de commissaire aux comptes (l'ordre des experts comptables ou la compagnie des comptables) doit présenter une demande à cet effet au moins dix jours avant la date de l'assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

SMSA de base mortafaat sraouerten boite postale n°7-7160 Ksour.

2023R00438SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Ridha Massoudi titulaire de la carte d'identité numéro 00261457 en date du 7/5/2014 informe qu'il a perdu le titre de propriété référence 07/8694 relatif au titre foncier 38410 Bizerte qui se situe à l'arrondissement d'EL MATLINE gouvernorat de Bizerte.

Toute personne ayant droit sur le titre foncier 38410 Bizerte peut s'y opposer dans le délai légal.

Cette annonce est publiée dans le journal Le Quotidien du 3/11/2022.

2023T00202DIVD2

Avis

Je soussigné Mr Mohamed ben Salah Ghedir titulaire de la CIN n°01625594 délivrée à Tunis le 29 Juillet 2022.

Je déclare la perte du titre de propriété, l'identifiant du dessin immobilier, numéro 602239, Nabeul, pour la propriété dénommée «Omm al-Khir», sa superficie totale est de 673 mètres carrés, située à Diar Ben Salem, dépendant de Beni Khiar, gouvernorat de Nabeul, et le numéro ordinal du propriétaire est le numéro 2 pour le titre numéroté dans la propriété immobilière à Nabeul 12601/06, Enregistrement du jugement (07012556/53204) du 25/12/2008.

2023R00428DIVD2

Perte

Mr Echrif Faycel CIN n°11010543 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 23/10/2013 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2023X00260DIVD2

Avis complémentaire

En vertu du jugement préalable rendu par la chambre numéro 10 statuant sur les titres fonciers gelés au Tribunal foncier de Tunis en date de 16/01/2023 dans la demande de mise à jour du dossier numéro 70138 présenté au greffe du Tribunal en date du 19/6/2021 par Maître Abdelaziz Jaziri pour le compte de «l'Amical des fonctionnaires de Attijari Banque» dite avant "Banque du sud".

Le Tribunal a ordonné l'exécution d'une publicité complémentaire des contrats conclus avec l'Agence foncière de l'habitat en vertu de l'article 17 de la loi de mise à jour et ce dans le JORT et dans des deux journaux quotidiens en langue Arabe et en langue Française.

De ce fait et à partir de la date de la publication de cette annonce et jusqu'à l'achèvement d'un délai de deux mois s'ouvrent les délais d'opposition ou d'interférence à cette demande devant le Tribunal foncier de Tunis.

2023400458DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce 2023400370FCCC3 parue au JORT N° 23 daté du 22/02/2023.

Page 418

Lire : Sami Ben Abdessalem Ben Mohamed Mhrirsi

Au lieu : Abdessalem Ben Mohamed Mhrirsi.

2023400449RECZ9